QUÉBEC-ÉLECTIONS 2018

Partout au Québec, invitons les candidat(e)s à s'engager pour les familles monoparentales et recomposées!

POUR QUE LE DROIT CORRESPONDE AUX NOUVELLES **RÉALITÉS FAMILIALES**



Au Québec, 60 % des enfants naissent hors mariage. Or, ces enfants ne bénéficient pas des mêmes droits que ceux nés de parents mariés. Par exemple, au moment d'une rupture, les conjoints de fait sont privés des mesures de protection dont jouissent les couples mariés, soit l'obligation alimentaire et la protection de la résidence familiale, ce qui a un impact direct sur les enfants, particulièrement (mais pas uniquement) lorsque le conjoint protégé assume le droit de garde. Dans le cas d'un couple marié, l'enfant pourra éventuellement continuer à vivre dans sa maison plutôt que d'en être expulsé et il pourra, le cas échéant, jouir d'un meilleur niveau de vie grâce au soutien alimentaire dont bénéficie le conjoint, plutôt que de vivre avec un parent qui ne peut subvenir à ses propres besoins les plus fondamentaux.

Bien que la Cour suprême ait jugé qu'il fallait préserver le « libre choix » de se marier ou non, cinq juges sur neuf ont quand même estimé que les dispositions du Code civil du Québec qui n'accordent pas de droit alimentaire aux conjoints de fait sont discriminatoires. Il est donc urgent que le Québec procède à une réforme du droit de la famille, de façon à mieux tenir compte des nouvelles réalités familiales, de façon à ce que tous les enfants bénéficient des mêmes droits au moment de la rupture de leurs parents, peu importe que ceux-ci aient été mariés ou conjoints de fait.

Question – Si vous êtes éluE, qu'est-ce que vous vous engagez à faire pour qu'une réforme du droit de la famille soit enclenchée, de façon à tenir compte des nouvelles réalités familiales et assurer les mêmes droits à tous les enfants au moment de la rupture de leurs parents?



























DES PENSIONS ALIMENTAIRES POUR ENFANTS

Les pensions alimentaires pour enfants ne sont plus considérées comme un revenu imposable depuis 1997. Pourtant, ces montants continuent d'être considérés comme un revenu de l'adulte dans quatre programmes gouvernementaux : à l'aide sociale, à l'aide financière aux études, dans les programmes d'aide au logement et à l'aide juridique.

Bien que des exemptions partielles soient consenties à l'aide sociale (100 \$ par mois par enfants) et à l'aide financière aux études (1200 \$ par année par enfant), cette injustice a pour effet de priver des milliers d'enfants, pourtant parmi les plus pauvres au Québec, de la pension alimentaire versée en leur nom.

Question – Si votre formation politique forme le prochain gouvernement, est-ce que vous vous engagez à ce que les pensions alimentaires pour enfants cessent d'être considérées comme un revenu à l'aide sociale, à l'aide financière aux études, dans les programmes d'aide au logement et à l'aide juridique?



CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL-ÉTUDES



Concilier la vie professionnelle avec les responsabilités familiales est souvent difficile, même quand les deux parents sont présents. On peut donc facilement imaginer le casse-tête que cela représente pour les familles où un seul parent assume la totalité des responsabilités familiales. monoparentales. Le défi est également de taille pour les responsables de famille monoparentale qui sont aux études. Il est donc urgent d'adopter une loi-cadre visant à promouvoir et à soutenir la conciliation famille-travail-études. De plus, il faut mettre en place des mesures visant à assurer une meilleure conciliation famille-travail-études, dont les suivantes :

- Le droit de connaître son horaire 5 jours à l'avance;
- Le droit de refuser de faire des heures supplémentaires au-delà d'une heure;
- Le droit de disposer de vraies périodes de pause et de repas;
- Dix jours de congés rémunérés pour maladie, obligations parentales ou familiales;
- L'augmentation du nombre de congés annuels ou de vacances annuelles;
- La bonification des congés fériés;
- L'amélioration du congé parental et du congé d'adoption;
- Une plus grande accessibilité au Régime québécois d'assurance parentale, notamment pour les parents-étudiants;
- Des services de garde éducatifs de qualité, à faible coût, souples et en quantité suffisante, tant pour les travailleuses et travailleurs que pour les parents-étudiants...

Questions – Si vous êtes éluEs, quelles mesures concrètes entendez-vous mettre en place afin d'assurer une meilleure conciliation famille-travail-études pour les familles québécoises ?

RECONNAISSANCE ET FINANCEMENT DES OCF



Les organismes communautaires Famille demeurent encore parmi les moins bien financés. Avec une moyenne annuelle de 75 000 \$, ils sont loin derrière les organismes du secteur de la santé et des services sociaux qui, pour leur part, ont un financement qui avoisinent les 160 000 \$ par année! Par ailleurs, en raison des coupures subies ces dernières années dans les services publiques et de la détérioration des programmes sociaux, les familles qui fréquentent ces organismes ont des besoins de plus en plus grands et vivent des problématiques de plus en plus complexes. Les organismes qui accueillent au quotidien des familles monoparentales et recomposées font un travail essentiel mais sont à bout de souffle. Ils ont besoin d'être reconnus et financés à la hauteur des services qu'ils rendent à la communauté.

Pour être en mesure de répondre à leurs besoins et remplir leur mission auprès des familles, les OCF ont besoin d'un financement additionnel de 18 M \$.

Question – Si votre formation politique forme le prochain gouvernement, vous engagez-vous à accorder un financement additionnel de 18 millions de dollars aux organismes communautaires Famille?